

COMMUNIQUE
DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA PRINCIPAUTE DE HUTT RIVER
SUR L’AFFAIRE DE DUBAI (UAE)

La reconnaissance internationale n'existe pas au sens juridique du Droit International et ne peut être que bilatérale tant que l'ONU n'est pas un gouvernement mondial.

Le Commonwealth d'Australie, tout comme le Royaume Uni, vient de reconnaître le Kosovo contre la Serbie dont c'était pourtant le territoire.

La Chine ne reconnaît pas Taiwan mais les Taïwanais voyagent avec leurs passeports et font du commerce avec la Chine continentale. Pour autant, la Chine ne dépose pas de plaintes contre les émissaires Taïwanais qui proposent d'ouvrir des relations diplomatiques dans des pays tiers et elle se limite à des influences ou menaces diplomatiques sur les futurs Pays d'accueil...

C'est la raison pour laquelle, cela ne donne pas le droit à l'Ambassadeur du Commonwealth d'Australie, Son Excellence Sir Jeremy BRUER, d'utiliser la police secrète locale (CID) à Dubaï (UAE) afin que, par manipulation, conditionnement et autres moyens peu avouables, celle-ci puisse obtenir des plaintes contre des représentants de Hutt River.

Cette machination ayant pour essence la mise en détention de représentants de Hutt River dans des conditions d'un autre âge, n'est pas à l'honneur d'un pays comme le Commonwealth d'Australie qui n'ignorait ni les conditions inhumaines d'incarcération, ni le fonctionnement de la Justice locale qui, notamment, ne laisse aucune chance aux accusés d'assurer leur défense et d'obtenir ainsi un procès équitable.

Le Commonwealth d'Australie espère dans cette opération discréditer, à bon compte, la Principauté sur la scène internationale et obtenir une condamnation par la justice des Emirats Arabes Unis des représentants de Hutt River pour vente de faux passeports d'un faux pays.

Ainsi le Commonwealth d'Australie tente d'éluder ses contentieux avec la Principauté, ce qu'il n'avait pu résoudre depuis 38 ans. En effet, le Prince Leonard, Souverain de la Principauté de Hutt River, s'est constitué devant la Cour de Justice Internationale de La Haye, non sans arguments, puisque notamment les terres sur lesquelles il est établi ont été proclamées françaises en 1772 par Alléno de Saint Alouarn

Au demeurant, le Commonwealth d'Australie reconnaissait de fait l'existence de Hutt River puisque ses habitants sont considérés comme non résidents du Commonwealth d'Australie comme l'attestent les documents disponibles sur le site (<http://www.hutt-river.org/ato.pdf>)

Par ailleurs, la Principauté de Hutt River, comme tout état souverain, possède tous les attributs de sa souveraineté et notamment des Missions Consulaires dans plusieurs pays de ce monde avec des Consuls et Vice-consuls titulaires de cartes diplomatiques des pays d'accueil.

L'extension de ces Missions de Hutt River dans le monde est sans doute à l'origine de la position du Commonwealth d'Australie qui n'a toujours pas compris que cette Principauté est une aubaine pour le développement économique et touristique de cette côte Ouest dont les fermes sont en faillite du fait de la sécheresse.